

Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION

NOMENCLATURE PRÉFECTURE : 5 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE / 3 - DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS
OBJET : DESIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION AU SEIN DE LA COMMISSION AAGV DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE CROSNE-VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

Total : 58 L'an deux mille vingt-six, le seize avril, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le jeudi neuf avril, s'est assemblé à la Maison des Arts et de la Culture, 12 rue Rocheau à Epinay-sous-Sénart (91860) sous la Présidence de François DUROVRAY

Présents : 48 Nathalie ALCARAZ, Damien ALLOUCH, Anne BLOSER, Gaëlle BOUGEROL, Sylvie CARILLON, Christophe CARRERE, Thomas CHAZAL, Céline CIEPLINSKI, Olivier CLODONG, Romain COLAS, Christine COTTE, François DAMERVAL, Michaël DAMIATI, Claudia DE CAMPOS, Nicolas DOHIN, Valérie DOLLFUS, Sylvie DONCARLI, François DUROVRAY, Vannina ETTORI, Marième GADIO, Bruno GALLIER, Christine GARNIER, Pierre-Valéry GAUDEAU, Farid GHEDDOUCHE, Faten HIDRI, Frantz ISAMBERT, Anne-Marie JOURDANNEAU-FORT, Colette KOEBERLE, Sandrine LAMIRÉ, Nicole LAMOTH, Didier LE COZ, Constant LEKIBY, Maxence MAHEN, Jean-Michel MATHY, Fula MESIKA, Jérôme MEUNIER, Pascal ODOT, Sylvain PAQUET, Sabine PELLON, Guillaume PRIM, Valérie RAGOT, Graziella RIOU-HARCHAOUI, Laurent ROUSSET, Leïla SAID, Fouad SARI, Josiane SIMON, Aouicha TRAORE, Clément VEYRAT

Représentés : 9 Nicolas ALLEOS donne pouvoir à Thomas CHAZAL, Taoufik BOUCHAL donne pouvoir à Céline CIEPLINSKI, Christel CASSATA donne pouvoir à Michaël DAMIATI, Christophe CHARDEY donne pouvoir à Laurent ROUSSET, Nicolas DUPONT-AIGNAN donne pouvoir à Olivier CLODONG, Marie-Françoise DUSSAUD donne pouvoir à Sylvain PAQUET, Jocelyne FALCONNIER donne pouvoir à Gaëlle BOUGEROL, David FÉROT donne pouvoir à Maxence MAHEN, Bilal LAOUFI donne pouvoir à Aouicha TRAORE

Absents : 1 Typhaine DESBOIS-BOUBY

DCC-2026-050

SECRETAIRE DE SEANCE
Clément VEYRAT

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente délibération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (via le Télérecours citoyens www.telerecours.fr)

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois par voie postale ou électronique. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Date de publication : 23/04/2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 AVRIL 2026

DELIBERATION

DCC-2026-050	DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AU SEIN DE LA COMMISSION AAGV DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE CROSNE-VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
--------------	---

VU la note explicative et de synthèse du Président,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L5211-1, L5211-10,

VU le Code de la commande publique,

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF.DRCL/951 du 14 décembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine,

VU l'accord local du 31 août 2025 fixant le nombre de sièges du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine à 58,

VU l'arrêté du préfet de l'Essonne n° 2025-PREF-DRCL-279 du 9 octobre 2025 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine à compter du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2026,

CONSIDERANT que depuis sa création, au 1^{er} janvier 2016, la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine est compétente en matière « d'accueil des gens du voyage : aménagement, entretien, gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs, définis aux 1^o au 3^o du II de l'article 1er de la loi n°2000-614 du 05 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage »,

CONSIDERANT que la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage Crosne-Villeneuve Saint Georges est externalisée, dans le cadre de la conclusion d'un marché public mutualisé,

CONSIDERANT que dans le cadre de cette gestion partagée, la ville de Villeneuve-Saint-Georges et la Communauté d'agglomération ont créé une commission de l'aire d'accueil des gens du voyage (AAGV) composée à parité de quatre membres (2 représentants désignés parmi les membres du Conseil municipal et 2 représentants désignés parmi les membres du Conseil communautaire),

CONSIDERANT qu'il convient de désigner deux représentants de la Communauté d'agglomération pour siéger au sein de ladite commission,

CONSIDERANT que le Conseil communautaire a décidé à l'unanimité de la désignation par vote à main levée,

Le Bureau Communautaire consulté

Le Conseil Communautaire après en avoir à l'unanimité des suffrages exprimés (10 abstentions, Anne BLOSER, Taoufik BOUCHAL pouvoir donné à Céline CIEPLINSKI, Christophe CARRERE, Céline CIEPLINSKI, François DAMERVAL, Claudia DE CAMPOS, Jean-Michel MATHY, Guillaume PRIM, Bilal LAOUFI pouvoir donné à Aouicha TRAORE, Aouicha TRAORE)

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le

ID : 091-200058477-20260423-DCC2026_050-DE



Article Unique : DESIGNÉ Madame Christine GARNIER et Monsieur ~~Michael DAVIATTE~~ en tant que représentants de la Communauté d'agglomération au sein de la Commission de l'aire d'accueil des gens du voyage Crosne-Villeneuve Saint Georges.

Fait et décidé, les jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme,

François DUROVRAY
Président de la communauté d'Agglomération
Val d'Yerres Val de Seine
Président du Département de l'Essonne

Handwritten signature of François Durovray in blue ink.

Signé électroniquement par :
François DUROVRAY
Date de signature : 23/04/2026
Qualité : Président

